

ANNEXE I

Extrait du document du CCS intitulé "Budgeting in Organizations of the United Nations System" (CEB/2003/HLCM/21), 3 novembre 2003
(traduction du Bureau international)

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
ONU	<p>Sur la base du plan à moyen terme et de l'ébauche du budget approuvée, la <u>Division de la planification des programmes et du budget</u> (DPPB) du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité publie des instructions en ce qui concerne les propositions relatives au budget, y compris, notamment, les estimations de base et d'autres données sur les coûts standard, à l'intention des unités administratives. La DPPB est chargée de coordonner et de faciliter la présentation des propositions relatives au budget par les chefs de programme en vue de leur examen par un organe central.</p> <p>La préparation du budget est un processus interactif qui débute avec la présentation des propositions de chaque département et bureau à la DPPB pour examen. Cet examen débouche sur une recommandation adressée au secrétaire général en ce</p>	<p>a) <u>Année sans adoption de budget (première année d'un exercice biennal)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – présentation de l'ébauche proposée du budget-programme pour l'exercice biennal suivant (élaborée pour la première fois en 1988, tous les deux ans par la suite); – examen de l'ébauche proposée par la Cinquième Commission à partir des rapports du Comité du programme et de la coordination (CPC) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB); approbation de l'ébauche par l'AG; – présentation d'estimations révisées en ce qui concerne le budget, déclarations en ce qui concerne les incidences sur le budget-programme des projets de résolutions des commissions principales de l'AG, et incidences financières des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI); – examen des estimations révisées et des déclarations relatives aux incidences sur les prévisions budgétaires par la Cinquième Commission à partir des rapports du CCQAB; rapports à l'AG; – présentation du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal <ul style="list-style-type: none"> i) actualisant les facteurs relatifs à l'inflation et aux taux de change appliqués dans l'affectation initiale de crédits, et ii) contenant des estimations financières en ce qui concerne 	<p>Les fonctions principales du <u>Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</u> ont été ainsi définies par l'AG dans sa résolution 14.I, section A, du 13 février 1946 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) procéder à un examen du budget soumis par le SG à l'AG* et faire rapport sur ce budget; b) donner à l'AG des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui seraient renvoyées; c) examiner au nom de l'AG les budgets administratifs des institutions spécialisées et des propositions visant les arrangements financiers et budgétaires à conclure avec ces institutions; d) examiner les rapports des vérificateurs des comptes de

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	<p>qui concerne les niveaux de financement et les tableaux d'effectifs. Il est tenu compte de la décision du secrétaire général dans le document final contenant les propositions de ce dernier à l'Assemblée générale (AG).</p>	<p>les nouvelles décisions prises par les organes de décision;</p> <ul style="list-style-type: none"> – examen du premier rapport sur l'exécution du budget par la Cinquième Commission sur la base du rapport du CCQAB; rapport à l'AG; – examen par l'AG de toutes les rubriques du budget-programme à partir du rapport de la Cinquième Commission; approbation d'une affectation de crédits révisée. <p>b) <u>Année d'adoption de budget (deuxième année de l'exercice biennal)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – présentation en avril du budget-programme proposé par le SG pour l'exercice biennal commençant l'année suivant l'approbation du budget; – examen par le CPC, le CCQAB; – examen par la Cinquième Commission pendant la session ordinaire de l'AG (première lecture); – présentation des estimations révisées en ce qui concerne le budget, déclarations en ce qui concerne les incidences sur les prévisions budgétaires des projets de résolutions des commissions principales de l'AG, et incidences financières des recommandations de la CFPI; – examen des estimations révisées et des déclarations relatives aux incidences sur les prévisions budgétaires par la Cinquième Commission à partir des rapports du CPC (compte tenu des contraintes de temps) et du CCQAB; rapports communiqués à l'AG; <p>– présentation du rapport définitif sur l'exécution du budget</p>	<p>l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'AG à leur sujet.</p> <p>Le comité remplit aussi les autres fonctions qui peuvent lui être confiées en vertu du règlement financier de l'ONU.</p> <p>Le comité est composé de 16 membres nommés par l'AG à titre individuel, dont au moins trois experts financiers dont la compétence est reconnue, dont les mandats n'arriveront pas à expiration simultanément.</p> <p>* Le CPC examine le budget-programme proposé sous l'angle du programme.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
		<p>contenant les estimations de dépenses et de recettes pour l'exercice biennal en cours comme base d'affectation définitive des crédits pour cet exercice biennal;</p> <ul style="list-style-type: none"> – examen du rapport final sur l'exécution du budget par la Cinquième Commission à partir du rapport du CCQAB; rapport sur l'affectation définitive des crédits pour l'exercice biennal en cours transmis à l'AG; – actualisation du budget total, c'est-à-dire niveau de ressources approuvé en première lecture plus adjonctions approuvées par la Cinquième Commission, compte tenu de facteurs actualisés en matière de taux de change et d'inflation incorporés dans le rapport final sur l'exécution du budget pour l'exercice biennal en cours de façon à fixer le niveau des ressources dans le cadre de l'affectation initiale des crédits pour l'exercice biennal suivant; – récapitulation du budget-programme proposé en deuxième lecture par la Cinquième Commission; approbation de la réactualisation des coûts à partir du rapport du CCQAB; – examen par l'AG de toutes les rubriques figurant dans le budget-programme proposé à partir du rapport de la Cinquième Commission; approbation d'une affectation de crédits pour l'exercice biennal suivant. 	

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET**TABLEAU 2 : TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET**

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
BIT	<p>Le <u>Bureau de Programmation et de Gestion</u> prépare les budgets futurs et assure le contrôle et la gestion des budgets en cours, en étroite collaboration avec le <u>Département des services financiers</u>. En mars de l'année pendant laquelle sont élaborées les propositions relatives au programme et budget, le Conseil d'administration (Conseil) débat de l'exécution du programme adopté pour l'exercice biennal antérieur et formule des orientations en ce qui concerne les priorités à venir. Compte tenu de cela, le directeur général (DG) donne des indications aux directeurs de programme en vue de l'élaboration de contributions. Le cycle est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) présentation de propositions par les directeurs de programme (après réception des indications du DG); ii) examen des propositions; iii) analyse et recommandations par le Bureau de Programmation et de Gestion; iv) présentation devant la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil. 	<p>Les prévisions budgétaires sont présentées par le DG au Conseil pour examen en mars de chaque année impaire.</p> <p>Le rapport des débats du Conseil est présenté à la Conférence en juin.</p> <p>Le budget est adopté par la Conférence internationale du Travail.</p>	<p>Les membres de la <u>Commission du programme, du budget et de l'administration</u>, qui relève du Conseil, sont élus par ce dernier parmi les délégués gouvernementaux, employeurs et travailleurs.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
FAO	Le <u>Bureau du programme, du budget et de l'évaluation</u> élabore les projets de documents relatifs au programme de travail et au budget et les documents finals correspondants, à partir des propositions présentées par chaque division et bureau, conformément aux instructions du directeur général (DG) qui tiennent compte des priorités en matière de stratégies et de programmes définies dans le plan à moyen terme de six ans déjà approuvé par le Conseil de la FAO.	Un projet de programme de travail et de budget est présenté au Comité du programme et au Comité financier en avril/mai, puis au Conseil de la FAO. Compte tenu des observations de ces organes à propos du projet, un document complet sur le programme de travail et le budget est élaboré et présenté, par l'intermédiaire du Comité du programme et du Comité financier et du Conseil, à la Conférence biennale pour approbation.	Le <u>Comité financier</u> est composé des représentants de neuf pays membres. Les personnes proposées par ces États membres doivent avoir porté un intérêt constant aux objectifs et aux activités de l'Organisation, avoir participé aux sessions de la Conférence ou du Conseil ou se prévaloir d'une compétence et d'une expérience particulières en ce qui concerne les questions administratives et financières et sont élus pour une période de deux ans. Le <u>Comité du programme</u> est composé de 11 personnes représentant les États membres et sont aussi élus pour deux ans. Les deux comités peuvent se réunir ensemble.

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
UNESCO	<p>À partir de la stratégie à moyen terme approuvé par la Conférence générale, des orientations précises formulées par la Conférence générale, le Conseil exécutif et la Direction générale, et conformément aux normes budgétaires et aux spécifications élaborées par le <u>Bureau du budget</u>, les secteurs du programme présentent leurs propositions de programme ainsi que leurs prévisions budgétaires. Ces contributions sont examinées pour en vérifier la cohérence par le Bureau d'études et de programmation, analysées et intégrées dans le projet de document sur le budget par le Bureau du budget après approbation par le directeur général (DG) des différents chapitres.</p>	<p>a) <u>Années sans adoption de budget</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – élaboration par le Secrétariat d'une ébauche de programme et budget et d'estimations préliminaires pour l'exercice biennal suivant; – examen des estimations préliminaires par le Conseil exécutif à sa session d'automne; – élaboration du projet de programme et budget à partir des décisions et des recommandations du Conseil exécutif. <p>b) <u>Années d'adoption du budget</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – présentation du projet de programme et budget du DG aux États membres en mars/avril de l'année précédant le début de l'exercice biennal; – examen du projet de budget et programme par le Conseil exécutif aux sessions de printemps et d'automne; – présentation du projet de budget et programme éventuellement révisé par le DG avec les recommandations du Conseil exécutif à la Conférence générale en octobre de l'année précédant l'exercice budgétaire suivant. 	<p>L'UNESCO a une <u>Commission de programme</u> et une <u>Commission financière et administrative</u>, composées de membres du Comité exécutif. La Commission financière et administrative est assistée par un groupe d'experts, qui, avant les sessions du Comité exécutif, examine de façon approfondie tous les points relatifs aux questions financières et budgétaires à l'ordre du jour du Conseil et présente ses recommandations à la Commission financière et administrative.</p>

TABEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
OACI	<p><u>Préparation des estimations budgétaires triennales</u></p> <p>À partir du plan d'action stratégique et des options possibles en matière de programme approuvés par le Conseil, et conformément aux normes budgétaires établies par le Bureau du budget, les directeurs de programme présentent leurs propositions budgétaires. Le Bureau du budget est chargé d'établir le coût des propositions et le projet de programme et budget.</p>	<p>La proposition du secrétaire général (SG) relative aux estimations budgétaires est présentée au Conseil de l'OACI, qui la soumet au Comité des finances pour examen.</p> <p>Le Comité des finances, après avoir examiné les estimations, fait rapport au Conseil. Le Conseil soumet à son tour les estimations budgétaires à l'Assemblée en joignant les documents ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) un message sur le budget émanant du Conseil, expliquant les estimations relatives au budget-programme de l'Organisation pour l'année de l'exercice financier correspondant; et b) un projet de résolution relative au budget en ce qui concerne les crédits alloués pour chaque année de l'exercice financier approuvé par le Conseil et recommandé à l'Assemblée pour adoption; <p>Le projet de résolution relative au budget précise aussi la façon dont il est proposé de financer le total des crédits autorisés pour chaque année de l'exercice financier.</p> <p>Les estimations budgétaires, avec la documentation correspondante, sont transmises à tous les États contractants au moins 50 jours avant le début de la session de l'Assemblée. Des modifications des estimations peuvent toutefois être présentées par le Conseil à l'Assemblée à tout moment avant l'adoption du budget par l'Assemblée.</p> <p>Après l'adoption du budget par l'Assemblée, toute demande de crédits supplémentaires est soumise à l'Assemblée par le Conseil d'une façon cohérente avec le budget annuel et conformément à la procédure budgétaire applicable.</p>	<p>Le <u>Comité des finances</u> est composé de 18 membres élus parmi les 36 membres du Conseil.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
OMS	Le directeur général (par le biais du Bureau du contrôleur et du département chargé de la planification, du suivi et de l'évaluation du programme) élabore les propositions pour l'exercice biennal. Les propositions relatives au programme et budget sont de nature stratégique et, avant la communication de propositions définitives au Conseil exécutif, chaque comité régional doit examiner, dans le cadre de ses travaux, un point intitulé examen des projets de propositions relatives au programme et budget de l'Organisation.	Conformément aux articles 34, 55 et 56 de la Constitution, le DG soumet au Conseil exécutif, pour examen, une proposition de budget sur la base des recettes et des dépenses brutes. L'Assemblée de la Santé examine la proposition de budget et les recommandations du Conseil y relatives, et adopte une résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier de deux ans correspondant.	Le <u>Comité de Développement du Programme</u> et le <u>Comité de l'Administration, du Budget et des Finances</u> du Conseil exécutif examinent les propositions budgétaires du DG et fait rapport au Conseil exécutif.
UPU	La <u>Direction des finances</u> prépare le projet de budget de la façon suivante : <ul style="list-style-type: none"> – l'avant-projet est établi sur la base des demandes émanant d'équipes de projet du Conseil de l'UPU et du Bureau international et des informations obtenues de ces organes. – le Conseil d'administration adopte le projet de budget, le cas échéant après arbitrage. Le groupe chargé de la planification stratégique suit le processus budgétaire. 	Après examen du projet de budget par le Conseil d'exploitation postale, le budget est présenté pour approbation au Conseil d'administration.	Il existe un <u>comité chargé du programme et du budget</u> composé de membres du Conseil d'administration.

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
UIT	Le Département des finances (Division du budget) prépare un avant-projet de budget global à partir des contributions des trois bureaux et des départements du Secrétariat général. Le Département des finances établit des orientations pour la présentation du budget qui sont approuvées par le Comité de coordination.	Le secrétaire général (SG), après consultation du Comité de coordination, présente au Conseil un projet de budget biennal. Ce projet consiste en un budget global, comprenant des budgets fondés sur les coûts pour les trois secteurs, et comprenant deux versions. Une version est établie sur la base d'une croissance zéro de l'unité de contribution et l'autre sur la base d'une croissance inférieure ou égale à la limite fixée par la Conférence de plénipotentiaires. Une fois approuvé par le Conseil, le budget est communiqué à tous les membres de l'Union.	La <u>Commission des finances</u> , composée de tous les membres du Conseil, se réunit chaque année pendant la session du Conseil. Le Comité de coordination, composé des cinq fonctionnaires élus de l'Union, examine l'avant-projet de budget et d'autres questions financières.
OMM	Les propositions budgétaires sont établies à l'origine par les directeurs de programme sur la base des contributions émanant des différents organes de l'Organisation (commissions techniques et associations régionales) et compte tenu des indications données par le Conseil exécutif et le secrétaire général. La <u>Division des finances et du budget</u> est chargée de chiffrer le coût des propositions. Elle s'assure également que ces propositions restent dans les limites des plafonds budgétaires établis, élimine les éléments obsolètes et à faible rang de priorité et vérifie que toutes les ressources essentielles en matière d'appui aux programmes sont prévues. Elle facilite la préparation des documents budgétaires.	Le programme et budget quadriennal proposé par le secrétaire général est soumis au Conseil exécutif un an avant le Congrès. Les commentaires du Conseil sur le projet de budget pour l'exercice financier (quatre ans) sont soumis au Congrès en même temps que les propositions du secrétaire général. Approbation du plafond des dépenses quadriennales par le Congrès. Approbation des budgets biennaux par le Conseil. Présentation éventuelle d'estimations supplémentaires par le secrétaire général. Approbation des estimations supplémentaires pour l'exercice biennal par le Conseil.	Le <u>Comité consultatif financier</u> , constitué des principaux pays donateurs et des présidents régionaux, et dont le président est le président de l'OMM, transmet ses recommandations sur les questions financières et budgétaires au Conseil exécutif et au Congrès. Des <u>sous-comités</u> sont créés pendant les sessions du Congrès et du Conseil afin d'examiner les propositions budgétaires et de rendre compte à la session plénière des modifications qu'il est recommandé d'apporter au budget et des projets de rapport et de résolutions sur les points de l'ordre du jour relatifs au budget.

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
OMI	<p>Les directeurs (chefs de programme) établissent des données sur les ressources requises, en termes notamment de mois de travail, de semaines de réunion, de jours de voyage et de consultants, ainsi que sur les autres objets de dépense pertinents. Ces données doivent être accompagnées du descriptif du programme, d'indicateurs quantitatifs et des résultats escomptés. Ces données doivent être soumises au directeur de l'administration selon les modalités et dans les délais prescrits par le secrétaire général. Les services de gestion et de comptabilité préparent, en concertation avec le directeur de l'administration, les estimations relatives au programme et budget (y compris les coûts d'appui à la coopération technique) sur la base de la politique budgétaire adoptée par l'Organisation pour l'exercice biennal suivant. Les propositions budgétaires comprennent les dépenses d'infrastructure au siège et les activités génératrices de recettes, notamment les ventes de publications de l'OMI.</p>	<p>Le secrétaire général soumet ses avant-projets de programme de travail et d'estimations budgétaires par programme au Conseil de l'OMI au mois de mars de la deuxième année de l'exercice biennal en cours pour l'exercice biennal suivant.</p> <p>En vertu de la Convention portant création de l'OMI, le Conseil examine le projet de programme de travail et les estimations budgétaires établis par le secrétaire général. Cet examen a lieu lors de la session du Conseil tenue au mois de juin de la deuxième année de chaque exercice biennal. Ensuite, le secrétaire général passe en revue le programme de travail et les estimations budgétaires compte tenu des observations et décisions du Conseil, et soumet les résultats de cette analyse à la session du Conseil qui se tient en novembre de la deuxième année de chaque exercice biennal, immédiatement avant la session ordinaire de l'Assemblée de l'OMI, qui se tient tous les deux ans. Le Conseil examine l'analyse du secrétaire général et transmet ses recommandations et le projet de résolution sur les crédits budgétaires à l'Assemblée de l'OMI.</p>	<p>Le Conseil de l'OMI, qui est constitué de 40 États membres, est chargé d'examiner le projet de programme de travail et les estimations budgétaires en vertu de la Convention portant création de l'OMI.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
OMPI	<p>Le directeur général invite les gouvernements de tous les États membres à lui faire part de toute activité qu'ils souhaitent voir figurer dans le projet de programme de l'exercice suivant et demande à ses vice-directeurs généraux, sous-directeurs généraux et directeurs d'établir des propositions de projet. Les activités et projets proposés sont ensuite examinés par le directeur général et les directeurs concernés. Sur la base des décisions prises par le directeur général, le Bureau du contrôleur établit ensuite l'avant-projet de programme et budget.</p>	<p>Procédure d'examen en deux étapes par le Comité du programme et budget (PBC). Présentation d'un avant-projet de programme et budget à la première réunion du PBC. Si le PBC le demande à cette occasion, présentation de propositions de révision à apporter au programme et budget proposé par le directeur général pendant l'été. Examen des révisions qu'il est proposé d'apporter au projet de programme et budget à la reprise de la session du PBC, en septembre, la semaine précédant la réunion des assemblées. Soumission du programme et budget à l'approbation des organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI.</p>	<p>Comité du programme et budget. Constitué de 35 membres élus par les États membres.</p>
ONUFI	<p>Le directeur général publie des lignes directrices/instructions à l'intention des chefs de programme afin qu'ils communiquent leurs besoins en ressources et leur programme de travail au Département des services financiers. Le Département des services financiers établit, avec le concours du directeur exécutif de la Division de l'administration, les propositions de programme et budget en concertation avec les fonctionnaires concernés.</p>	<p>Présentation des propositions du directeur général au Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité du programme et budget.</p> <p>Soumission des propositions à la Conférence générale pour approbation.</p>	<p>Le <u>Comité du programme et budget</u>, constitué de 27 membres, examine les propositions du directeur général et soumet au Conseil d'administration ses recommandations concernant le programme de travail proposé et les estimations correspondantes concernant le budget ordinaire et le budget opérationnel.</p>

TABEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
AIEA	<p>Le directeur général et le vice-directeur général chargé de la gestion publient des directives en matière de formulation du programme et budget à l'intention des chefs de département.</p> <p>Un processus intensif d'élaboration du programme comprenant la présentation aux États membres de versions provisoires et finales de documents de planification et d'un document de programme précède la préparation des estimations budgétaires. Ces documents font l'objet de consultations avec les États membres avant le chiffrage des coûts du programme.</p> <p>Les estimations budgétaires sont consolidées et analysées par la Section du programme et budget de la Division du budget et des finances, qui fournit des conseils et une assistance et présente les résultats de ses analyses au directeur général.</p> <p>Procédure d'examen interne de chaque programme associant les vice-directeurs généraux et directeurs concernés, le Cabinet du directeur</p>	<p>Après consultation des États membres, le directeur général soumet son projet d'estimation budgétaire et ses propositions de programme au Conseil des Gouverneurs en vue de son examen par le Comité du programme et budget, puis par le Conseil lui-même. Le Conseil des Gouverneurs soumet son projet de budget à la Conférence générale. Les estimations doivent être transmises à tous les États membres au moins six semaines avant l'ouverture de la conférence. La Conférence générale adopte la résolution relative aux crédits du budget ordinaire.</p>	<p>Le <u>Comité du programme et budget</u> du Conseil des Gouverneurs (mai) présente des recommandations au Conseil (juin). Le Conseil des Gouverneurs comprend 35 membres, représentés chacun par des conseillers financiers au Comité du programme et budget.</p>

TABLEAU 2 : PROCÉDURES DE PRÉPARATION ET DE SOUMISSION DU BUDGET

Org.	Procédures de préparation du budget suivies par l'organisation	Procédures de présentation des propositions relatives au budget	Groupe ou comité d'experts chargé des questions budgétaires et financières
	<p>général, la Division du budget et des finances et le Bureau de l'élaboration et de l'évaluation de l'exécution du programme.</p> <p>Un document modificatif indiquant les ajustements de prix pour la première année de l'exercice biennal ainsi que toutes les modifications jugées nécessaires compte tenu des observations initiales des États membres sur le projet de programme et budget est également établi.</p> <p>Après approbation du directeur général, présentation d'un projet de document au Conseil d'administration.</p> <p>La deuxième année de l'exercice biennal, un budget simplifié est établi, qui contient les ajustements de prix et l'indication de toute modification importante apportée aux propositions budgétaires pour la deuxième année de l'exercice biennal par rapport au programme et budget de l'année précédente.</p>		